



Lancement officiel de l'Association des Plateformes d'Indépendants (API) présidée par Hervé Novelli, ancien Ministre

Paris, le 19 novembre 2019 – *sous embargo jusqu'au mercredi 20 novembre*

Les plateformes numériques qui mettent en relation des travailleurs indépendants et des donneurs d'ordre occupent une place de plus en plus importante au sein de l'économie française. Pour mieux assurer leur représentation, défendre leurs spécificités et promouvoir un modèle de développement responsable de ce nouveau modèle, plusieurs plateformes ont décidé de se regrouper au sein d'une Association des Plateformes d'Indépendants (API). Ils ont organisé leur première réunion de lancement le 19 novembre 2019 en présence d'Hervé Novelli, ancien ministre et Président de l'API, et Franck Morel, conseiller social du Premier ministre.

L'API est présidée par Hervé Novelli, ancien Ministre et créateur du régime de l'autoentreprise en 2008. Cette association doit permettre aux plateformes de faire entendre leur voix, de défendre leurs spécificités et de contribuer à sécuriser le régime des travailleurs indépendants utilisateurs des plateformes. L'API a réuni ce soir ses premiers adhérents dans le cadre d'un conseil d'administration en présence de Franck Morel, conseiller social du Premier ministre. Devant les plateformes adhérentes de l'API, il a déclaré se féliciter du lancement de cette association : « C'est un signal extrêmement positif car cela montre que le secteur se structure. Cela est bénéfique pour tout le monde : pouvoirs publics, plateformes et travailleurs indépendants. »

Alors que la loi d'orientation des mobilités (votée ce jour) prévoit des dispositifs d'encadrement des plateformes de mobilité, de renforcement des protections des travailleurs qui les utilisent et des modalités nouvelles de dialogue, l'API entend prolonger et développer ce premier travail mené par le gouvernement. Il s'agira en particulier de réfléchir à la régulation des plateformes de travail *tous secteurs confondus* – transport, livraison, jobs étudiants, métiers de l'hôtellerie-restauration, auto-école, bricolage ou encore garde d'enfants, etc.

Parmi les premiers adhérents de l'API figurent des plateformes comme : Frichti, StaffMe, Studentpop, Comet, Deliveroo, Stuart, Uber, JobyPepper, Brigad, Expedicar etc.

Pour y parvenir, un ensemble de principes éthiques communs, comprenant les six axes de travail prioritaires de l'API, a été signée par les plateformes adhérentes :

1. L'amélioration des protections sociales des travailleurs indépendants utilisateurs de nos plateformes ;
2. L'instauration de dispositifs permettant une concertation sociale entre les travailleurs indépendants et les plateformes ;
3. Le renforcement et le financement de dispositifs de formation destinés aux travailleurs indépendants utilisateurs des plateformes permettant un accès effectif aux actions de formation ;
4. La volonté d'assurer un revenu attractif pour les prestations réalisées par les travailleurs indépendants via les plateformes ;
5. La clarification du cadre réglementaire relatif au travail indépendant en vue de la sécurisation des relations entre les plateformes et l'ensemble de leurs utilisateurs ;
6. L'amélioration de la fluidité des liens entre l'administration et les plateformes numériques, ces dernières s'engageant à favoriser le prélèvement des cotisations sociales et fiscales.

« Nous avons conçu l'API comme un outil qui se rendra vite indispensable pour organiser un dialogue social serein sur les plateformes, sécuriser les différentes relations juridiques à l'œuvre mais aussi donner plus de droits aux travailleurs indépendants. Le Gouvernement a été clair dans son intention de réguler les plateformes : l'API se donne pour mission d'être porteuse d'une réflexion en profondeur, autour d'une charte éthique forte et dans l'intérêt public » explique Hervé Novelli.

API - Association des Plateformes des Indépendants - Association loi 1901

Pour en savoir plus : <https://apiasso.org/> - contact@apiasso.org